scolarité et combat le sectarisme. Il faut sortir l'âme de l'enfant, dit-il, de l'enjeu des luttes politiques.

M. Burlin (Saône-et-Loire). — Les instituteurs laïques qui se défendent le font avec modération.

Le chanoine Polimann déplore que les délégués cantonaux n'aient pas tous un certificat d'études.

Il proteste contre la prétention de certains inspecteurs primaires de vouloir réclamer des bacheliers, candidats à des postes d'instituteurs, la preuve qu'ils ont fait leurs études dans les établissements de l'Etat.

M. Louis Marin (Meurthe-et-Moselle) lit une circulaire sur les titres exigés des candidats pour devenir instituteurs primaires.

M. Menecier estime que cette prétention n'a rien d'exorbitant puisque, dans les séminaires, des garanties analogues sont exigées.

M. le chanoine Polimann rappelle que la doctrine catholique enseigne l'amour pour tous les hommes, toutes les races (Applaudissements). Or, il y a eu, au début du siècle, des hommes en France qui furent frappés comme le sont actuellement les israélites par Hitler. Les religieux qui sont revenus en France en 1914 faire leur devoir sont toujours l'objet de lois d'exception. (Applaudissements à droite).

M. Plichon (Nord), interrompant le chanoine Polimann, demande au ministre de l'Education nationale s'il est vrai qu'hier se trouvait sur les bancs du gouvernement, comme commissaire, un homme qui a fait grève le 30 novembre.

M. Zay, ministre de l'Education nationale, lui répond qu'il a raison de ne pas prendre à son compte un bruit qui ne repose sur rien d'exact.

Le chanoine Polimann rappelle que, sur les sept maréchaux que compta la France après la guerre, il y en avait six qui sortaient des écoles chrétiennes. Il demande au ministre de l'Education nationale de tenir compte des services rendus par les écoles confessionnelles. (Applaudissements à droite et au centre).

L'orateur voudrait aussi qu'on n'hésitât pas à récompenser certains des maîtres de l'enseignement libre.

M. Grat (Mayenne) parle de la recherche scientifique et se plaint que l'on ait supprimé certains crédits.

Plusieurs orateurs interviennent à propos du surpeuplement des classes, du développement des sports, du délabrement de certains locaux scolaires, etc...

M. Louis Marin demande quelles sont les sanctions prises contre les membres de l'enseignement qui ont fait grève le 30 novembre. Pour sa part, s'il avait été ministre, il les aurait révoqués.

M. Jean Zay souligne que le budget de l'Education nationale est le seul en augmentation de crédits de 130 millions. Quant à l'école, elle est faite seulement pour les enfants; elle doit être maintenue à l'écart de toute agitation politique d'où qu'elle vienne. Enfin, M. Zay déclare qu'aucun sectarisme n'est admis dans la nomination des instituteurs.

La discussion générale est close. Après le vote d'un amendement, les crédits de l'éducation nationale, s'élevant à 2.979 millions, sont adoptés.

Le budget des Beaux-Arts

La Chambre aborde la discussion du budget des Beaux-Arts.

M. Berlioz, rapporteur, fait connaître que les crédits affectés aux Beaux-Arts sont supérieurs de 140 millions pour le budget de 1939 aux crédits de 1938. Il rappelle, au sujet de la réorganisation des Théâtres nationaux, que l'ensemble des subventions atteint 59 millions. Le rapporteur parle, enfin, en faveur des artistes et réclame « une politique artistique républicaine et hardie ».

M. Dupont (Eure) demande une amélioration de l'enseignement supérieur des beaux-arts.

M. Léo Lagrange demande que le Théâtre Français soit un peu moins le théâtre de M. Bourdet et un peu plus celui de la France.

M. Lafaye réclame la réorganisation des théâtres subventionnés.

MM. Fuchs et de Grandmaison demandent qu'on encourage la musique populaire en France.

M. Dommange s'inquiète de la situation de l'Opéra et de l'Opéra-Comique.

M. Massé (Cher) demande au ministre des Finances de rendre au Musée du Louvre le Pavillon de Flore.

M. Zay répond aux divers orateurs. Il déclare qu'un projet de réorganisation de l'enseignement artistique est entre les mains du ministre des Finances, que grâce à l'élévation des crédits, les théâtres continueront à vivre. Il renouvelle par ailleurs sa confiance à M. Bourdet, grâce à qui le Théâtre Français a retrouvé son prestige, puis promet à M. Massé de rendre le Pavillon de Flore au musée du Louvre.

La Chambre adopte les crédits des Beaux-Arts. La séance est levée à 12 h. 35.

Le budget des Pensions

La séance reprend à 15 h. 35, sous la présidence de M. Edouard Herriot. On remarque au banc du gouvernement, M. Paul Reynaud et M. Champetier de Ribes. La Chambre aborde la discussion du budget des Pensions.

M. Planche, socialiste (Allier) rappelle que les anciens combattants ont repondu négativement à l'appel du ministre des Pensions qui leur demandait de faire des sacrifices volontaires.

M. Rotinat propose la suppression des pensions abusives.

M. Duclos s'étonne qu'on ait pu réclamer de nouveaux sacrifices aux anciens combattants, alors qu'on n'en demande aucun « aux marchands de canons enrichis à l'arrière ».

M. Pitois. — A qui la faute? A vous et aux quarante heures.

M. Duclos se préoccupe du sort des deux cent mille anciens combattants qui sont en chômage.

M. Ponsard. — Qu'ils s'adressent au général Jouhaux. (Rires).

M. Thomas, rapporteur, fait remarquer qu'il faudrait des crédits nouveaux pour satisfaire certaines revendications.

M. Champetier de Ribes, ministre des Pensions, monte à la tribune et fait savoir que la commission interministérielle qui s'occupait de la carte du combattant a terminé ses travaux. Il n'y a plus que quelques points de détail à régler. La Confédération des anciens combattants a reconnu que certaines compressions permettraient de faire des économies atteignant 400 millions.

Puis, l'orateur déclare:

« L'ombre qui avait séparé les anciens combattants et le ministre s'est notablement atténuée. La codification des lois intéressant les anciens combattants est commencée. Elle sera poursuivie et fera apparaître l'importance de l'effort consenti par le pays en faveur de ceux qui l'ont défendu.

« Un meilleur aménagement permettra ensuite d'améliorer la situation des grands invalides qui n'ont pour vivre que leur pension. » (Applaudissements).

La Chambre adopte les crédits du budget du ministère des Pensions, puis elle aborde la discussion du budget des P.T.T.

Le budget des P.T.T.

Un débat sur la radiodiffusion

M. André Albert se plaint de la limitation des émissions radiophoniques.

M. Castagnet, rapporteur, déclare que les crédits pour la radiodiffusion ont été élevés de 13 millions. Il fait remarquer que des informations ont été récemment censurées et juge inadmissible le contrôle quand il ne s'agit que d'une crise ministérielle.

M. de Montalembert souligne que les taxe radiophoniques qui atteignent 269 millions devraient permettre d'améliorer les programmes. Il souhaite que les speakers s'intéressent moins à une politique partisane et davantage à la France. Les revues de presse, dit-il, doivent être plus objectives. Enfin, certaines pièces, plus ou moins licencieuses, ne devraient être radiodiffusées qu'à certaines heures. Nous devons tous veiller, conclut-il, à ce que notre radio nationale soit au-dessus de toute critique.

M. Pillot s'étonne que la Chambre ignore l'usage fait des 80 millions de reliquat du budget de la radio; il craint qu'un scandale n'éclate un jour.

M. Julien, ministre des P.T.T. invite la Chambre à collaborer à l'élaboration du statut de la radiodiffusion qui lui sera bientôt soumis.

Une partie des recettes de la radiodiffusion, dit-il, a été versée aux P.T.T. pour les rémunérer. L'an passé, il s'agissait de 40 millions.

Quant à la suppression de certaines émissions d'informations parlées et d'une sorte de censure instituée au moment d'une tension diplomatique, M. Julien dit qu'il s'agit d'une expérience que d'aucuns jugent un peu longue. Le président du Conseil s'expliquera à ce sujet.

Le crédit de cinq millions pour l'édification d'un poste d'émission à Montpellier a été supprimé, mais des postes de télévision sont en préparation à Lille, Lyon et Marseille..

Le budget de la Caisse d'épargne

Le total des dépôts est de 38 milliards

La Chambre adopte les crédits des P.T.T. et passe à la discussion du budget de la Caisse d'épargne.

M. Paul Reynaud s'explique sur l'élévation du plafond de 20.000. Ce plafond peut être dépassé, puisque plusieurs membres d'une même famille peuvent avoir un livret. Cela permet des comptes courants à gros intérêts, ce qui est contraire à la politique d'abaissement du taux de l'intérêt. Quant au total des dépôts, il est de 38 milliards.

Le budget de la Caisse d'épargne est adopté et la séance levée à 20 h.

Le budget du ministère de l'Intérieur et celui de l'Economie nationale

La séance est reprise à 22 h. 05, sous la présidence de M. Paulin, vice-président. La Chambre aborde la discussion du budget du ministère de l'Intérieur.

M. Louis Martel remarque qu'il y a un nombre sans cesse croissant d'étrangers en France. Ils se livrent à la provocation et à la propagande étrangères. La France doit mieux se protéger.

M. Plichon (Nord), plaidant en faveur des sapeurs-pompiers, s'étonne qu'on ne leur délivre pas plus de croix de la Légion d'honneur.

M. Billoux (Bouches-du-Rhône) proteste contre la campagne qui, dit-il, tend à diffamer Marseille.

M. Fouchard proteste contre l'obligation faite aux communes de participer aux frais des polices d'Etat.

MM. de Grandmaison, Lucas, de Saint-Just et Mennecier interviennent au sujet du personnel municipal et de la lutte contre le chômage.

Puis, les crédits de l'Intérieur sont adoptés à mains levées. Les crédits de l'Economie nationale sont adoptés après une brève intervention de M. Duval (Eure) qui attire l'attention sur le déficit de notre balance commerciale.

La discussion du budget de la présidence du Conseil est renvoyée à samedi.

Et la séance est levée à 23 h. 55.

La date d'ouverture des négociations commerciales franco-allemandes n'est pas encore fixée

Paris, 16 décembre. — Les informations publiées vendredi matin, et annonçant la présence à Paris, de M. Wiehl, directeur des accords commerciaux allemands, et d'une délégation économique du gouvernement de Berlin, ne sont pas confirmées.

Les questions commerciales examinées au cours du récent passage à Paris de M. Wiehl, qui accompagnait en France M. von Ribbentrop, font encore l'objet des études des experts français du ministère du Commerce et la date à laquelle pourront être engagées les négociations commerciales franco-allemandes, prévue pour le courant de janvier, n'a pas été définitivement fixée.

Confrontés, M. Eugène Deloncle et le général Duseigneur ont refusé de nommer les officiers avec qui ils étaient en rapports

Deux inculpés du C.S.A.R. sont remis en liberté

Paris, 16 décembre. — La confrontation entre M. Eugène Deloncle et le général Duseigneur, dans le cabinet du juge d'instruction, M. Béteille, a duré plusieurs heures. Tous deux se sont expliqués sur les rapports qu'ils avaient entretenus avec l'armée, en vue d'une action commune en cas de putsch communiste.

M. Deloncle a expliqué qu'il voyait fréquemment de hautes personnalités militaires. Il a indiqué que l'O.S.A.R.N. qu'il dirigeait constituait un service de liaison entre l'U.C.A.L., association régulièrement déclarée et les autres groupements nationaux.

M. Béteille ayant demandé des précisions sur l'objet des réunions qu'ils tenaient, le général Duseigneur a affirmé:

« Dans ces réunions, il n'a jamais été question de coup d'Etat, d'achat d'armes ou d'actions criminelles. »

Ajoutons que, malgré l'insistance du magistrat, M. Deloncle et le général Duseigneur se sont refusés à fournir les noms des officiers avec qui ils étaient en rapports, ainsi que les noms de leurs collaborateurs qui assuraient cette liaison.

D'autre part, la Chambre des mises en accusation a remis en liberté provisoire deux des inculpés de l'affaire du C.S.A.R.: le conducteur de travaux Rémy Durieux, arrêté et inculpé depuis le 15 décembre 1937, et l'entrepreneur de travaux niçois Joseph Darnaud.

Dans la Légion d'honneur

Ministère du Travail

Sont promus ou nommés: Au grade d'officier: MM. Aubin, inspecteur divisionnaire du travail à Marseille; Buirette, président de société de secours mutuels à Suippes; Lormand, directeur de laboratoire à Paris; Poulin, sous-directeur au ministère du travail.

Au grade de chevalier: MM. Danel, maître-imprimeur à Lille; Dubois, chef de la composition du « Petit Parisien »; Taboureux, agent général de l'Union des artistes dramatiques à Paris; Vincent, inspecteur divisionnaire du travail à Lille.

LETTRE DE BRUXELLES

Les taxes sur les pronostics de football

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 16 DÉCEMBRE 1938.

La Chambre vient de voter la loi : 1° augmentant de 3 % la taxe actuelle sur les jeux et paris auxquels sont désormais assimilés les pronostics sur les matches de football, et, 2° établissant une taxe de 10 % sur le montant brut des sommes ou objets quelconques attribués comme prix à l'occasion desdits pronostics

La loi est générale. D'aucuns avaient demandé un régime de faveur pour les organismes de pronostics qui ne sont pas exclusivement lucratifs et qui font profiter certaines œuvres de leurs bénéfices. D'aucuns aussi avaient protesté contre le fait que le gouvernement cherchait des dizaines de millions dans les bénéfices « immoraux » du jeu.

D'autres ont émis le vœu que l'Etat monopolisât l'organisation des pronostics de façon à en éliminer les spéculateurs éhontés qui volent leurs clients. Certains ont souhaité que l'on ne s'arrêtât pas aux pronostics de football, mais que l'on étendît l'impôt aux autres sports : hockey, courses de chiens, tennis, etc...

C'était soulever dans son entier le problème compliqué et vaste du jeu en Belgique. Le Gouvernement, qui a besoin des dix ou douze millions que la taxe sur les pronostics de football va rapporter, a demandé que le Parlement s'en tînt simplement au projet actuel, pour qu'il soit voté de façon à être appliqué dès le 1er janvier.

Mais le ministre des Finances a annoncé que le vote de la loi ne résolvait pas tout le problème et qu'une Commission interministérielle l'étudiât à fond. Cette commission recevra toutes les suggestions que la question du jeu soulève en Belgique, pour préparer un projet de loi qui donnera satisfaction à l'opinion publique.

Au cours du débat qui vient de se dérouler au sujet des pronostics, il a été révélé que, bon an mal an, dans notre petit pays, aux prises avec tant de difficultés, et où l'on compte de 150.000 à 200.000 chômeurs, il se vendait pour près de 100 millions de francs de billets de pronostics sur les matches de football !

C'est un des motifs pour lesquels le Gouvernement, la Commission des Finances et la Chambre ont laissé la question ouverte, en vue de rechercher les remèdes énergiques qu'appelle le mal engendré en Belgique par la plaie du jeu. S...

UN ÉCLATANT HOMMAGE AU SAINT-PÈRE

« D'autres fois que la foi catholique ont une dette aujourd'hui envers le Pape », déclare M. Hore Belisha, ministre de la guerre britannique

Londres, 16 décembre. — M. Hore Belisha, ministre de la Guerre, a rendu un hommage éclatant au Pape inaugurant vendredi une annexe de Notre-Dame High School, à Plymouth.

— D'autres fois que la foi catholique ont une dette aujourd'hui, envers le Pape, a-t-il dit, et envers quelques-uns des princes de votre Eglise. Je désire exprimer avec la plus profonde vénération toute la gratitude dont je suis capable. Chaque époque a ses martyrs et chaque époque a produit ses grands hommes. Parmi les plus nobles des hommes de notre temps se place celui qui est à la tête de votre Eglise. Contrairement à l'adage, il est des moments où la parole est d'or. »

Le comte Ciano reçoit l'ambassadeur de Grande-Bretagne

Rome, 16 décembre. — Lord Perth, ambassadeur de Grande-Bretagne, a été reçu par le comte Ciano, ministre des Affaires étrangères.

L'entretien a porté sur la préparation des conversations qui auront lieu lors de la visite à Rome de M. Chamberlain et de lord Halifax.

Les Etats-Unis maintiennent leur refus de livrer de l'hélium à l'Allemagne

Houston (Texas), 16 décembre. — L'Allemagne a demandé que les 200 tubes d'acier qu'elle avait envoyés pour être remplis de gaz hélium, lui soient retournés vides.

Les milieux informés interprètent ce fait comme la résultante d'un refus définitif de la part des Etats-Unis de fournir de l'hélium à l'Allemagne.

La situation des finances japonaises impose un arrêt des hostilités en Chine

Tokio, 16 décembre. — Le silence du gouvernement japonais sur les objectifs de la guerre de Chine, après la chute de Hankéou, donne l'impression aux observateurs de Tokio que la situation impose au Japon une « pause » qui pourrait durer quelques mois.

Les milieux politiques assurent que tout récemment le conseil privé a reconnu que les dépenses pour la guerre ont atteint un plafond difficile à dépasser pour le moment.

AU MEXIQUE

Le principal lieutenant du général Cédillo est arrêté

Mexico, 16 décembre. — A Ciudad Mais (Etat de San Louis Potosi), après un vif combat entre des rebelles cédillistes et les troupes fédérées, on a arrêté le principal lieutenant du général Cedillo Macelino Zuniga qui, au cours de l'engagement, avait été grièvement blessé.

Dans l'entourage du général Cedillo, Zuniga était le principal opposant à la reddition.

EN ESPAGNE

Le général Franco rapporte la loi votée par les Cortès qui privait l'ex-roi d'Espagne de ses droits civils et de son patrimoine

Burgos, 16 décembre. — Le général Franco a lu au Conseil des ministres un projet de loi destiné à « réparer l'injustice commise par les Cortès constituantes, le 26 novembre 1931, au préjudice de l'ex-roi Alphonse XIII. »

Le Conseil a approuvé ce texte, aux termes duquel sont restitués à l'ex-roi tous les droits dont il doit jouir en qualité de citoyen espagnol et sont annulées toutes dispositions de la loi votée par les Cortès, qui privait l'ancien souverain de ses droits civils. De plus, toutes les dispositions prises antérieurement ou postérieurement et qui privaient l'ex-roi de son patrimoine sont aussi annulées.

(Ph. Safra.)

L'INFANT DON JUAN,
fils de l'ex-roi d'Espagne, au profit de qui, selon certains bruits, le général Franco songerait à restaurer la couronne.

Le décret privait Alphonse XIII de tout droits d'héritage, confisquait ses biens et interdisait à tout membre de la famille royale de retourner en Espagne.

C'est à Rome que l'ex-roi Alphonse XIII a appris la mesure prise par le général Franco.

« Rien ne s'oppose plus à ce qu'Alphonse XIII rentre en Espagne », déclare le comte de Romanonès, « mais c'est Franco, auquel le roi doit obéissance, qui décidera. »

Saint-Sébastien, 16 décembre. — « Rien ne s'oppose théoriquement à ce que Alphonse de Bourbon rentre désormais en Espagne. Mais il ne faut pas oublier que le roi est le premier citoyen qui doit obéissance à Franco et Franco, seul, décidera. »

CC'est par ces paroles que le comte de Romanonès, qui fut le défenseur du roi devant les Cortès constituantes, accueillit l'envoyé spécial de l'« Agence Havas ».

« C'est une grande injustice que le généralissime Franco vient de réparer. Mais, je vous en prie, n'y voyez aucune manœuvre politique. »

Des journaux madrilènes cessent de paraître, faute de papier

Madrid, 16 décembre. — Faute de papier, les journaux madrilènes « Castilla Libre » (anarchiste) et « Libertad » (républicain indépendant), ont suspendu leur publication.

Les relations polono-soviétiques

Moscou, 16 décembre. — M. Lychovski, directeur du département politique et commercial du ministère du commerce polonais, est arrivé jeudi à Moscou, où il vient engager des conversations commerciales avec l'U.R.S.S.

Un port aérien, terminus des lignes impériales, sera-t-il créé à Portsmouth, malgré l'opposition de l'Amirauté ?

Londres, 16 décembre. — Les journaux mettent en vedette ce qu'ils appellent « une querelle » qui vient d'éclater entre le Conseil municipal de Portsmouth et l'Amirauté. Le Conseil municipal de cette ville s'étant réuni jeudi pour étudier un projet de construction de port aérien impérial qui coûterait environ 1.250.000 livres sterling et comprendrait des opérations de drageage du port de Langstone, l'Amirauté qui, il y a quinze mois, ne s'était pas opposée au projet, y mit son veto, alléguant que cette base aérienne compromettrait l'activité du port militaire.

Passant outre après un débat qui a duré trois heures et demie, le Conseil municipal a adopté le projet et a décidé de sa mise à exécution. Le port envisagé servira de terminus aux lignes de l'Afrique, des Indes, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada.

L'hélicoptère, avion de l'avenir ?

Londres, 16 décembre. — Selon le rédacteur aéronautique du *Daily Mail*, des experts internationaux travaillent actuellement en secret à la mise au point d'une « machine volante » qui transporterait « l'homme de la rue » de porte à porte, avec la facilité d'une automobile et avec autant de sécurité, mais quatre fois plus vite.

Il s'agirait d'un hélicoptère inventé par un Autrichien, M. Raoul Harner, auquel le toit d'une maison au centre d'une ville pourrait servir d'aérodrome. Sa vitesse horaire permettrait de se rendre d'un bureau d'affaires de Londres, à une conférence à Paris, en 60 minutes.

Les agresseurs de l'ingénieur Delbart sont arrêtés à Denain

Nous avons relaté, dernièrement, l'agression dont fut victime, à Denain, le 2 décembre, M. Delbart, ingénieur, très connu dans le monde industriel français et étranger. Des grévistes de la métallurgie se livrèrent sur lui à de graves violences.

Or, sur mandat d'amener du juge d'instruction, deux des principaux auteurs de cette lâche agression viennent d'être arrêtés. Il s'agit de François Lecocq, 23 ans, démouleur, et Marcel Grassart, 17 ans, tourneur, tous deux de Denain.

DÉFENSE SYNDICALE

« Que les partis politiques cessent de s'occuper de nous », déclare M. G. DUMOULIN, *secrétaire des Syndicats cégétistes du Nord*

« Certaines personnalités de la C.G.T., ajoute-t-il, perdront leur prestige à la suite de la journée du 30 novembre. Les destinées du pays ne sont pas tributaires de leurs succès personnels. »

Ecrivant dans la revue « Syndicats », M. G. Dumoulin avait porté le jugement suivant sur les grèves du 30 novembre :

« La plus claire leçon qui se dégage de la journée du 30 novembre, est celle qui porte condamnation sur les ingérences et les empiètements venant de l'extérieur de notre mouvement syndical. »

Prié par un de nos confrères parisiens de préciser sa pensée, M. Dumoulin lui a déclaré notamment :

— J'ai trop souvent défini mon attitude, en ce qui concerne l'immixtion néfaste de la politique dans l'activité syndicale pour qu'il me soit nécessaire de revenir une fois de plus sur ce point. Je persiste à croire qu'il sera infiniment désirable que les partis politiques cessent de s'occuper de nous et qu'il faudra bien un jour que les syndicats soient seuls à remplir la tâche qui leur incombe.

» Quant à vous exposer maintenant les enseignements qui découlent de la manifestation du 30 novembre, je crois qu'il est beaucoup trop tôt pour le faire. Nous avons d'abord des plaies à panser. Nous analyserons ensuite nos faiblesses et nous dirons aussi pourquoi nous n'avons pas réussi et comment il semble bien que la politique se soit fâcheusement mêlée de cette affaire. »

Parlant des effets de cette grève du 30 novembre :

« Je crois, dit-il, qu'elle clarifiera sensiblement la situation et qu'elle nous évitera à l'avenir ces agitations et ces mouvements inopportuns qui n'ont fait que du tort à la classe ouvrière.

» Certaines personnalités de la C.G.T. y perdront sans doute leur prestige, mais cela n'a pas autrement d'importance. Les destinées du pays ne sont pas tributaires de leurs succès personnels. Avec ou sans eux le syndicalisme poursuivra sa marche. »

Le DIMANCHE de Roubaix-Tourcoing

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU DIMANCHE 18 DÉCEMBRE 1938

PAGE I. — *M. Von Ribbentrop à Paris.*

PAGE II. — *L'invisible beauté*, roman (MARCEL DAVET).

PAGE III. — *Une attaque dans un train* (ANDRÉ DE BRÉVILLE). — *Une occasion exceptionnelle* (L.-G. GLUCK).

PAGE IV. — *Marions le sous-préfet*, roman (JEAN DEMAIS).

PAGE V. — *Les espionnes* (ERNEST LAUT). — *La maison aux abeilles* (JEAN PORTALI). — *Le péril aérien.*

PAGE VI. — *La Saint-Nicolas chez les commerçants du Centre.* — *Crinolines* (ERNEST LAUT). — *Décembre* (LÉON MONNIER).

PAGE VII. — *Pour la jeune maman* (M. COMOLET-SUE). — *Amusez-vous...* — *Recettes et conseils.*

PAGE VIII. — *Les Sports.*

PAGE IX. — *Les équipes de football de l'A. C. Croix, du R. C. de Leers, de l'A. C. Crétinier et du Stade Wattrelosien.* — *Les Pasquilles du Broutteux* (JULES WATTEEUW).

PAGE X. — *Fantaisies.*

PAGE XII. — *Le Page illustrée.* — A Roubaix : *La pose de la première pierre du pavillon des Ardennes à l'Exposition du Progrès social.* — A Wasquehal : *Une remise de décorations à la maîtrise Saint-Nicolas ; Les lauréats des jardins ouvriers.* — A Tourcoing : *Le groupe de la Société des anciens sous-officiers ; La remise d'un fanion aux Bourieux du « Petit chasseur ».*

LE NUMÉRO : DOUZE PAGES VING'T-CINQ CENTIMES

Pour avoir, le 30 novembre, empêché les enfants de rentrer en classe, le maire communiste de Longueau est suspendu de ses fonctions pour un mois

Le préfet de la Somme a suspendu de ses fonctions pour une durée d'un mois, M. Prot, député-maire de Longueau.

Les motifs de cette mesure sont les suivants : Le 30 novembre M. Prot a empêché, matin et soir, les enfants de rentrer en classe. Il a donné des instructions formelles au personnel pour qu'il ne travaille pas et il a empêché le fonctionnement du chauffage central dans les écoles.

Un repris de justice gracié était devenu une notabilité new-yorkaise

Il se tue au moment où on allait l'arrêter

New-York, 16 décembre. — L'enquête qui a abouti à l'inculpation pour escroqueries de M. Frank Donald Coster, président d'une importante société new-yorkaise au capital de 36 millions de dollars, a révélé l'existence double que menait ce personnage.

Fils d'un modeste coiffeur napolitain émigré aux Etats-Unis en 1883, à l'époque de la ruée vers l'or, il fut condamné pour vol à une peine de prison et gracié en 1910 par le président Taft. Il parvint à faire disparaître complètement son passé; il se forgea, en effet, de toutes pièces un état civil fantaisiste, s'attribua d'importants diplômes universitaires et une parenté honorable qui lui permirent pendant près de trente ans, de jouer un rôle de premier plan dans le monde des affaires de New-York.

Coster s'est suicidé au moment où il allait être arrêté.

DERNIERE HEURE

M. MUSSOLINI FERA-T-IL CONNAITRE, DIMANCHE, « LES REVENDICATIONS » ITALIENNES ?

L'Italie ne réclamerait qu'un statut pour les Italiens en Tunisie et une immigration libre dans la Régence

Rome, 16 décembre. — M. Mussolini profitera-t-il de l'occasion de l'inauguration, dimanche, d'une nouvelle cité en Sardaigne pour faire connaître les vues du gouvernement fasciste sur les « revendications »

En tout cas, la réaction française devant les prétentions italiennes, de même que les déclarations de M. Chamberlain, et les réactions de l'opinion anglaise à ce sujet, ne laissent aux dirigeants italiens, aucun doute sur la résolution de la France et de l'Angleterre à cet égard.

On peut donc se demander si l'Italie ne réglera pas son attitude en conséquence, en cherchant à atteindre ses objectifs, sinon d'une seule traite, du moins par étapes successives. Déjà, on note une évolution peut être symptomatique, de la campagne des journaux, lesquels laissent entendre maintenant que les revendications italiennes, en particulier sur la Tunisie, seraient surtout de nature juridique.

L'Italie, n'exigerait de la France qu'un statut spécial pour les Italiens de Tunisie et la levée de toute restriction à l'immigration italienne dans la Régence.

On estime qu'une formule de ce genre ne soulèverait pas d'objections de la part de l'Angleterre et ne rencontrerait pas d'obstacles insurmontables du côté français.

Une solution dans ce sens présenterait cet avantage qu'elle pourrait favoriser une forte émigration italienne en Tunisie, assurant ainsi une hypothèque et des positions qu'il serait toujours temps de faire valoir dans l'avenir.

La thèse que l'on commence à développer dans certains milieux politiques de Rome est celle du besoin d'espace pour une population sans cesse accrue, et que viendra grossir encore l'afflux des Italiens rapatriés de l'étranger, conformément au programme gouvernemental.

Où fait valoir qu'il existe en Tunisie de vastes espaces de « terres libres », dont la France n'a que faire, du fait de sa faible natalité et qui pourraient être fécondées par le travail italien.

C'est l'argument, sans doute, dont voudront user les dirigeants fascistes dans les conversations anglo-italiennes qui auront lieu à l'occasion du prochain voyage à Rome des ministres britanniques.

Les associations françaises demandent au Résident général en Tunisie de faire cesser les campagnes d'excitation

Tunis, 16 décembre. — Un communiqué, signé par onze groupements et associations français et tunisiens, a été remis à M. Labonne, résident général de France. Il constate que c'est dans le calme que la population tunisienne a exprimé son indignation contre les prétentions italiennes. Il relève avec satisfaction qu'une partie de la population italienne de Tunisie s'est refusée à faire siennes ces prétentions. Il demande, enfin, aux pouvoirs publics, de prendre toutes mesures nécessaires pour que, dans la régence, toute attitude hostile soit immédiatement réprimée et qu'il soit mis un terme à toutes les campagnes d'excitation susceptibles de troubler la paix française en Tunisie.

Au conseil national du parti radical indépendant

Paris, 16 décembre. — Le Conseil national du Parti radical indépendant réunissant 200 délégués des provinces françaises, a renouvelé son bureau.

M. Millies-Lacroix, sénateur des Landes, a été réélu président d'honneur et M. Pierre Cathala, ancien ministre, président du parti.

Le président Cathala a déclaré :

« Il faut une majorité à M. Daladier pour empêcher une revanche de Jouhaux. Si la Chambre ne se prononce pas, la parole sera au Sénat. On peut avoir confiance dans son verdict. »

LA POLITIQUE RACIALE ITALIENNE

Un Conseil des ministres règle les conditions dans lesquelles les Italiens de race juive seront dessaisis d'une partie de leurs biens immeubles

Rome, 16 décembre. — Le Conseil des ministres s'est occupé vendredi matin de la gestion des biens immeubles dont les Italiens de race juive devront se défaire.

Les citoyens italiens de race juive devront déclarer le montant total de leur patrimoine immobilier et les industries dont ils sont propriétaires; la partie des biens immeubles dépassant les limites permises aux juifs devra être cédée à un institut qui sera chargé de les acheter, de les gérer et de les revendre progressivement.

En échange, l'institut remettra des titres portant un intérêt de 4 %.

Un ancien tchékiste, Agabekov, aurait été supprimé en Belgique par la Guépéou

Paris, 16 décembre. — Agabekov, ancien tchékiste, expulsé de France et domicilié dernièrement en Belgique, a certainement été tué, déclare un de ses compatriotes bien connu à Paris, par des agents de Moscou.

Au mois de mai dernier, il s'était procuré de Moscou des informations de très grande importance et il voulait les communiquer à un journaliste russe afin de continuer une campagne contre Staline.

« J'ai la conviction actuellement, ajoute ce journaliste, qu'aussitôt après cette visite à Paris, Agabekov a été tué en Belgique. »

UN ACCORD CHARBONNIER FRANCO-ANGLAIS

Paris, 16 décembre. — Un accord charbonnier vient d'être signé entre la France et l'Angleterre. Aux termes de celui-ci, la France accorde à l'Angleterre un contingent d'importations s'élevant à 40 1/2 % de nos importations totales; le droit de virement des importateurs français est ramené à 3 %.

En contre partie, l'Angleterre accorde à la France un contingent de 36 à 41 % pour l'importation des minerais français et algériens. En ce qui concerne les poteaux de mines, aucun changement n'est intervenu sur l'accord précédent.

Des quadruplées volent le jour au Mexique

Saltillo (Mexique), 16 décembre. — Mme Zoraida Heath de Mandia, âgée de 26 ans, a mis au monde quatre enfants, dont trois garçons et une fille, pesant chacun trois kilos. Les enfants sont bien constitués et se portent bien, ainsi que la mère.

A son tour, la Commission sénatoriale des Affaires étrangères a entendu M. Georges Bonnet

Le ministre a réaffirmé que la France ne céderait pas un pouce carré de ses territoires d'outre-mer

Paris, 16 décembre. — La Commission sénatoriale des affaires étrangères a entendu, pendant trois heures et demie, M. Georges Bonnet, sur la situation internationale et la politique extérieure du gouvernement français.

Au nom de la Commission, M. Henry Bérenger, avait préparé un questionnaire qu'il avait soumis au chef de la diplomatie française.

Après un compte rendu détaillé des conversations franco-britanniques du 24 novembre, M. Georges Bonnet, a tenu à souligner l'étroite entente qui existe entre les deux gouvernements dans tous les domaines.

Passant ensuite à l'examen des relations franco-allemandes, le ministre a marqué l'importance de la récente déclaration commune qu'est venu signer à Paris le ministre des Affaires étrangères du Reich, et qui constitue un facteur important pour la paix générale.

A l'égard des relations franco-italiennes, le ministre a relaté les différentes manifestations qui se sont déroulées récemment dans certaines villes italiennes. Il a confirmé pleinement sa déclaration de mercredi, au Palais Bourbon, à savoir que « la France n'acceptera jamais de céder un pouce de territoire à l'Italie et que toute tentative pour réaliser une telle prétention ne pourrait que conduire à un conflit armé ».

Le problème que pose la situation difficile dans laquelle se trouvent les réfugiés a été longuement examiné. Le ministre a exposé le plan qu'envisage en leur faveur le gouvernement.

Répondant à de nombreuses questions qui lui ont été posées, notamment par MM. Alexandre Millerand, Pierre Laval et Alexandre Bachelet, le ministre a précisé la position gouvernementale, telle qu'elle se présentait, au moment des accords de Munich.

En ce qui concerne la question espagnole, il a marqué la volonté du gouvernement de rester fidèle au plan du comité de non-intervention de Londres.

Comme conclusion, M. Bonnet a fait savoir qu'une nouvelle séance serait nécessaire pour une étude détaillée des relations de la France avec les diverses puissances de l'Europe centrale et orientale. Cette séance aura lieu après la discussion du budget à la reprise des travaux parlementaires.

Le président a félicité M. Georges Bonnet « des directions qu'il entend imprimer à la politique extérieure de la France et des résultats positifs qu'il n'a cessé d'obtenir depuis son arrivée au Quai-d'Orsay, en faveur de la paix internationale ».

M. Hitler a reçu le nouvel ambassadeur de Chine

Berlin, 16 décembre. — Le nouveau ambassadeur de Chine à Berlin, M. Chen Chien, a été reçu vendredi par le Führer-chancelier, auquel il a remis ses lettres de créance.

On sait que les milieux chinois s'inquiétaient du retard anormal apporté à la réception de l'ambassadeur de Chine par M. Hitler.

Un « patriote ukrainien » est assassiné

Prague, 16 décembre. — Un jeune instituteur, connu comme un grand ennemi des Hongrois et comme un grand patriote ukrainien a été assassiné à Uzhorod.

— Le général Faucher, chef de la mission militaire française, a quitté vendredi la Tchécoslovaquie pour rentrer à Paris.

— Un avion militaire s'est écrasé au sol à Cesana près de Romini, en Romagne. Les occupants au nombre de sept ont été tués.

— La Société franco-allemande de Berlin a donné vendredi un déjeuner en l'honneur du nouvel ambassadeur de France et de Mme Robert Coulondre.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 16 décembre.

Importations : 12.781 balles; Américain : hausse 4; Brésilien : hausse 4; Egyptien : sakellaridis, hausse 4; upper, hausse 3; giza, hausse 4.

	New-Orléans		New-York	
Terme	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible ..	8.47	8.39	8.66	8.62
Janvier	8.41	8.33	8.24	8.20
Février	—.—	—.—	8.23	8.18
Mars	8.37	8.30	8.23	8.17
Avril	—.—	—.—	8.13	8.07
Mai	8.17	8.11	8.04	7.98
Juin	—.—	—.—	7.89	7.83
Juillet	7.88	7.83	7.74	7.70
Août	—.—	—.—	7.64	7.58
Septembre ...	—.—	—.—	7.54	7.50
Octobre	7.55	7.53	7.44	7.41
Novembre	—.—	—.—	—.—	—.—
Décembre	—.—	7.56	8.45	—.—

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du Golfe, 13.000; aux ports du Pacifique, 8.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France